



# Abattage d'arbres

## Règlement régional relatif à la protection des boisés

**Vous devez fournir 2 copies  
des documents requis**

### DOCUMENTS À FOURNIR

#### **Plan d'implantation**

- Idéalement à partir d'une copie de votre certificat de localisation ou d'un plan fait à l'échelle, localiser tous les arbres qui ont un diamètre supérieur à 10 cm (4 pouces), sur son écorce, mesurée à une hauteur de 1,3 mètre au-dessus du niveau du sol adjacent.
- Les arbres à conserver et ceux à abattre devront être clairement identifiés sur le plan.

#### **Sur le terrain**

- Les arbres à conserver devront être identifiés par un ruban.

\* Note : Pour les secteurs PIIA, il est possible que des exigences supplémentaires soient demandées.